



Las Noticias de la República Democrática del Congo (RDC)

[2026-9-16/2026-9-30]

**Edición quincenal,
por Luc de l'Arbre**

Mercredi 16 septembre.

Reprise du trafic sur la route Kashebere-Mungazi à Walikale, après 4 jours d'affrontements ayant opposé les rebelles de l'AFC/M23 aux Fardc, appuyées par les combattants Wazalendo. Ces affrontements ont provoqué l'interruption du trafic sur l'axe routier Goma-Masisi-Walikale, une voie stratégique pour les mouvements de personnes et le transport de marchandises dans la région. Malgré la reprise temporaire de la circulation, les autorités coutumières locales estiment que la situation sécuritaire demeure instable. Elles soulignent également que les conséquences socioéconomiques des combats continuent d'affecter les populations des zones concernées. Parmi les répercussions les plus visibles figure la fermeture de plusieurs établissements scolaires. Les autorités locales indiquent qu'au moins douze écoles primaires et secondaires du groupement de Luberike n'ont pas encore ouvert leurs portes en raison de l'insécurité persistante. Face à cette situation, elles plaident pour la mise en place d'écoles d'urgence dans les sites accueillant les personnes déplacées afin de permettre la poursuite de la scolarité des enfants affectés par le conflit.

Dr Muyembe : « Plusieurs doses du vaccin Ervebo disponibles pour lutter contre Ebola, l'efficacité des traitements reste à l'étude ». Le vaccin sera administré en priorité au personnel soignant et aux personnes ayant été en contact avec des cas positifs. Selon le Dr Muyembe, l'Ervebo pourrait offrir une protection croisée contre les souches Zaïre et Bundibugyo du virus Ebola. En revanche, il précise que les traitements développés contre la souche Bundibugyo sont encore à l'étude. Des molécules sont disponibles dans plusieurs centres de prise en charge à Bunia, mais leur efficacité complète n'est pas encore établie. « Pour le traitement d'Ebola, c'est d'abord des soins standards, des soins primaires. En plus de ça, on a mis au point des molécules pour traiter, pour attaquer directement le virus. Mais ce n'est pas encore prouvé l'efficacité complète ». Des études sont menées dans plusieurs centres de Bunia. Le directeur de l'INRB indique que les premiers résultats des patients pris en charge sont encourageants.

La Monusco réaffirme son appui au mécanisme de suivi et de vérification du cessez-le-feu dans l'Est de la RDC. « Le mandat de la Monusco, dans ce contexte, est uniquement d'appuyer la vérification et le suivi du cessez-le-feu. Nous le faisons à travers le Mécanisme conjoint de vérification élargi Plus », a-t-il déclaré. La Monusco dispose notamment de capacités logistiques et techniques qu'elle s'est dite prête à mobiliser pour accompagner les premières missions de vérification du mécanisme. L'ONU souligne que ce dispositif doit permettre de renforcer la crédibilité du suivi du cessez-le-feu et de contribuer à la réduction des violences dans l'est du pays. Le mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu s'inscrit dans les efforts engagés dans le cadre du processus de Doha. Il permet de relever les éventuelles violations de la trêve, les mouvements de combattants ou tout autre acte de belligérance.



Kisangani : lancement du projet « Fleuve Congo sans Ebola » pour sensibiliser les voyageurs. Ce projet cible notamment les voyageurs à bord des bateaux, pirogues et baleinières, ainsi que les conducteurs de motos. L'objectif est de renforcer la surveillance et la sensibilisation le long des principaux axes de déplacement. Prévu pour cinq mois, de septembre 2026 à janvier 2027, le projet est financé à hauteur d'environ 8 millions USD. Depuis sa déclaration officielle en RDC le 15 mai 2026, la maladie à virus Ebola a déjà coûté la vie à 14 personnes dans la Tshopo. Onze personnes sont déjà guéries, tandis que six cas restent actifs, et 29 cas confirmés, selon les statistiques publiées ce mercredi 16 septembre.

L'opposition dénonce la mort d'un manifestant lors de sa marche. Il s'agit d'un membre de l'ADD Congo, le parti de Prince Epenge, qui a lui-même annoncé la nouvelle. Il explique que son collaborateur a été retrouvé inanimé peu après les heurts survenus sur le parcours du cortège. L'homme a été évacué vers l'hôpital Olympique, où il est décédé dans la soirée. Les causes exactes de son décès restent inconnues : il ne portait ni trace de coups ni trace de sang. D'autres membres de l'ADD Congo ont également été blessés. Un avocat proche du parti a reçu un projectile, ou un coup, à la tête. Les opposants sont en tout cas remontés après ces violences. Ils dénoncent la présence, lors de la marche, de jeunes armés de bâtons et de machettes, qu'ils soupçonnent d'appartenir aux Forces du progrès, une milice réputée proche du pouvoir.

Mercredi 17 septembre.

Mambasa : 8 otages des ADF libérés et environ 30 autres toujours introuvables. Les huit ex-otages ont passé plus d'un mois en captivité dans la forêt de Seseo avant d'être relâchés. Ils expliquent que leurs ravisseurs les ont répartis en plusieurs groupes au moment de leur libération. Après leur libération, les huit personnes ont marché pendant deux jours avant d'atteindre Téturi. À leur arrivée, elles ont été prises en charge par les autorités militaires avant d'être remises à leurs familles. Ils affirment avoir souffert d'une grande fatigue ainsi que de problèmes de santé après plusieurs semaines passées dans la forêt. Malgré leur retour, les inquiétudes restent vives au sein des familles et de la société civile. D'après les témoignages des rescapés, d'autres captifs ont également été répartis en plusieurs groupes lors de leur libération. À ce stade, leur destination n'est pas connue et aucune information précise n'a encore été obtenue sur leur situation. Les proches des personnes toujours portées disparues ainsi que les acteurs de la société civile restent dans l'attente de nouvelles concernant le sort des autres captifs.

Genève : À l'OMC, la RDC présente ses réformes commerciales et appelle à valoriser les produits locaux. La RDC a plaidé le 16 septembre 2026 à Genève, pour le développement d'initiatives valorisant les produits locaux au sein des Pays les Moins Avancés (PMA). Le ministre du Commerce extérieur, a exhorté les économies vulnérables à renforcer leur souveraineté productive face aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales provoquées par la crise au Moyen-Orient et le blocage du détroit d'Ormuz. Intervenant dans un panel axé sur la protection des économies vulnérables et l'exploitation minière durable, le ministre a détaillé les réformes engagées par le Gouvernement congolais pour assainir le secteur extractif et moderniser le climat des affaires. Assainissement de la chaîne minière et dématérialisation douanière. Il a rassuré la communauté internationale sur l'application de politiques publiques strictes visant à écarter les femmes enceintes et les enfants des sites d'extraction, garantissant ainsi la conformité des minerais congolais sur le marché mondial. Sur le plan de la facilitation des échanges, il a mis en avant la dématérialisation progressive des procédures de pré-dédouanement, de dédouanement et de post-dédouanement. Le ministre a présenté l'outil numérique conçu pour centraliser les données réglementaires et rassurer les investisseurs. Le Gouvernement congolais estime qu'un système d'échange équitable et inclusif constitue le seul levier efficace pour atténuer l'impact des crises géopolitiques globales sur les pays en développement. (RFI)

Le MDVC exige un contrôle parlementaire rigoureux sur 14 préoccupations socio-économiques et sécuritaires. Sur le plan sécuritaire et diplomatique, le Mouvement d'élites pour la Démocratie et le Vrai Changement (MDVC) réclame une évaluation précise des investissements financiers engagés dans l'effort de guerre dans l'Est du pays au regard des résultats opérationnels observés sur le terrain. Le parti préconise l'usage de la diplomatie parlementaire pour obtenir la réouverture des établissements d'enseignement supérieur dont les activités académiques restent suspendues à Goma et Bukavu. Il demande également des éclaircissements sur l'état des relations bilatérales entre la RDC et l'Ouganda concernant le contrôle de la cité frontalière de Bunagana et les connexions présumées avec l'alliance AFC/M23. En matière de fonction publique et d'engagements financiers, l'interpellation met l'accent sur les arriérés et les barèmes salariaux des enseignants, professeurs, professionnels de santé, nouveaux magistrats et inspecteurs du travail. La formation politique exige parallèlement un contrôle financier sur l'exécution du partenariat de 40 millions de dollars signé avec des clubs de football européens ainsi que sur la livraison effective des trois navires de pêche commandés en Égypte pour une valeur de 15 millions de dollars.



L'initiative du MDVC aborde la dégradation du pouvoir d'achat à travers la hausse tarifaire et la mauvaise qualité des services d'accès à Internet, tout comme la précarité de la desserte en eau potable et en électricité. Le parti dénonce la centralisation des investissements publics au profit de certaines provinces au détriment d'autres, le non-respect de la retenue à la source des 40 % des recettes à caractère national et le dysfonctionnement de la Caisse nationale de péréquation prévus par la Constitution. Sur le plan socio-politique, l'opposition extraparlamentaire demande des explications sur les arrestations jugées arbitraires d'acteurs politiques, le non-respect des procédures pénales et l'implication de structures politiques dans l'encadrement des rassemblements aux côtés de la police. Enfin, la note alerte sur l'exécution de dépenses publiques en dehors des crédits budgétaires votés et sur la détérioration des conditions de vie des déplacés congolais vivant dans les camps de réfugiés.

La CENCO réunit pouvoir et opposition pour poser les bases d'un dialogue national inclusif. La question de l'inclusivité du dialogue national a été au cœur d'une journée de réflexion organisée, le 16 septembre à Kinshasa par la Commission Justice et Paix de la Cenco. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre de la deuxième édition de la Journée nationale Justice et Paix, placée sous le thème : « Investir pour une paix inclusive afin de bâtir une RDC plus juste, où règnent la compassion, l'égalité et la dignité pour tous et toutes ». Un panel consacré au dialogue national inclusif a notamment réuni le ministre de la Communication et des Médias, Patrick Muyaya, l'opposant Martin Fayulu et Marie-Ange Mushobekwa, ancienne ministre. Les intervenants ont exposé des positions différentes sur le format et les conditions du processus. Pour Mgr Donatien Nshole, secrétaire général de la Cenco, la confrontation de ces points de vue peut contribuer à dégager des pistes de compromis. **La recherche d'un compromis.** Mgr Donatien Nshole souligne que l'inclusivité constitue un enjeu pour la crédibilité et la légitimité du processus. Il estime que les divergences exprimées lors de cette journée peuvent contribuer à faire évoluer les positions. La Cenco entend maintenir un espace d'échange entre les différentes composantes de la société congolaise, alors que le format et les modalités du dialogue national continuent de susciter des divergences politiques.

A Kinshasa, le Service national, composé surtout d'anciens délinquants, lutte contre l'insalubrité. Cette task force a déployé plus de 4 500 recrues dans les rues de la capitale, qui produit près de 15 000 tonnes de déchets chaque jour. Des hommes, pour la plupart d'anciens délinquants condamnés par la justice, sont aujourd'hui chargés de nettoyer la ville et d'y faire régner l'ordre. 5 h du matin au stade Tata Raphaël. Dans la pénombre, 1 500 hommes avancent au pas. Vêtus de combinaisons bleues et de bottes jaunes, ils chantent à l'unisson, avant de se déployer dans Kinshasa. Leur rôle : débarrasser la capitale de ses montagnes de déchets. « Avant, j'étais kuluna, témoigne Nzaba Mubiala, aujourd'hui commandant de compagnie. La formation que j'ai suivie dans le centre m'a transformé. Ce que l'État a fait de moi, j'en suis très fier. Quand je vois ce que je suis devenu, c'est la joie. » Dans d'énormes camions-bennes, les hommes chargent pelles, balais et brouettes, direction les grands axes de la capitale. Avec une cinquantaine de camarades, Guillaume Kapuya, pelle à la main. débouche un caniveau : « Regarde, il y a du béton qui a été versé dans le caniveau. Avec les déchets, ça bloque l'eau, ça va tout inonder, montre-t-il. On est en train de l'enlever. Et le locataire de la maison juste à côté nous aide car c'est lui qui a versé le béton. » **Des méthodes qui font polémique.** Sur les réseaux sociaux, plusieurs vidéos montrent des membres de cette task force infligeant des coups de fouet ou imposant du travail forcé. « On ne peut pas mettre d'amende ou prendre de l'argent. On n'est pas violent, conteste un membre de la compagnie. Si quelqu'un jette un déchet, on lui donne un peu de travail pour qu'il ne recommence pas. » Les membres du Service national sont rémunérés entre 250 et 500 dollars par mois. Dans les rues, les habitants observent le travail accompli. « Le Service national fait un superbe travail. Ils travaillent pour nous tous, car la ville est dans un état de saleté incroyable. C'est très bien ce qu'ils font », s'enthousiasme une personne. Mais nettoyer ne suffit pas, selon les urbanistes. Sans véritable politique d'assainissement, les tas d'ordures risquent de vite réapparaître. (RFI)

Vendredi 18 septembre.

Les étudiants de Goma et Bukavu demandent la levée ou le report de la suspension des activités académiques. Dans un mémorandum adressé aux autorités nationales et remis à la Monusco, ils qualifient cette mesure de « suicidaire ». Ils affirment n'être impliqués « ni de près ni de loin » dans la crise sécuritaire qui affecte les zones sous contrôle de l'AFC/M23. Dans leur mémorandum, les représentants des étudiants disent craindre que l'interruption prolongée des activités universitaires laisse de nombreux jeunes sans occupation et les expose davantage à la précarité ou aux groupes armés. « La protection de la vie et de l'intégrité physique des étudiants doit aller de pair avec la sauvegarde de leurs droits académiques et de leur avenir ». Ils demandent au gouvernement d'annuler ou de rapporter la décision de suspension et de prendre les dispositions nécessaires pour permettre une reprise effective et régulière des activités académiques. **Une pétition**



contre les nominations du M23. Parallèlement, un autre collectif d'intellectuels et d'étudiants de Goma et Bukavu a lancé une pétition demandant à l'AFC/M23 d'annuler les nominations effectuées dans les universités publiques situées dans les zones sous son contrôle. Le gouvernement congolais avait suspendu, le 20 août 2026, les activités académiques et para-académiques pour l'année 2026-2027 dans onze établissements publics de Goma et de Bukavu, sous occupations des rebelles de l'AFC/M23 depuis près de deux ans, en invoquant la situation sécuritaire. La mesure concerne notamment les inscriptions, réinscriptions, enseignements, évaluations et délibérations. Le ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire, avait justifié cette décision par la nécessité de garantir la sécurité des étudiants et du personnel, ainsi que la régularité des titres académiques délivrés en RDC.

L'ARSP exige à KCC et MUMI d'annuler leurs contrats avec 1 500 sous-traitants non conformes. Didier Kashala Kamanda, directeur de l'Inspection et Contrôle à l'Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé (ARSP), précise que Kamoto Copper Company (KCC) et Mutanda Mining (MUMI), deux filiales du groupe Glencore, doivent « annuler les contrats en cours d'exécution et radier de leurs bases de données ces entités-là, parce que ces entreprises ne remplissent pas les conditions d'exercice de la sous-traitance dans le secteur privé ». Le communiqué indique également que KCC et MUMI disposent d'un délai de 30 jours à compter de la notification de cette décision pour présenter un plan correctif. Ce document devra notamment détailler les mesures envisagées pour mettre fin aux relations avec les sous-traitants non conformes. **Les critères d'éligibilité à la sous-traitance.** Pour exercer dans le secteur de la sous-traitance privée, une entreprise doit être détenue à 51 % par des Congolais personnes physiques, tandis que 49 % du capital peuvent être détenus par des étrangers. L'entreprise doit également être dirigée par des Congolais et employer essentiellement du personnel congolais. Cette décision s'inscrit dans la mission de l'ARSP de favoriser l'accès des entreprises congolaises au marché de la sous-traitance : « Notre mission est de faire en sorte que les Congolais puissent accéder au marché de la sous-traitance, parce que les 1 500 entreprises non éligibles, c'est autant de marchés que les Congolais n'ont pas. Notre travail, c'est de faire en sorte qu'il y ait de l'espace pour les Congolais et pour les entreprises congolaises ». À travers cette décision, l'ARSP entend renforcer l'application de la réglementation en matière de sous-traitance et favoriser une plus grande participation des entreprises congolaises aux activités économiques du secteur privé.

La RDC valide un nouveau protocole de prise en charge du paludisme grave basé sur la quinine injectable. Élaborée sous la direction du Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) en partenariat avec la société pharmaceutique PHARMAKINA, cette mise à jour stratégique pour l'année 2026 vise à offrir une solution thérapeutique alternative face à la résurgence des cas de résistance aux traitements conventionnels. La nouvelle formulation sera administrée en monothérapie pour les formes sévères de la maladie, et en bithérapie, combinée à la clindamycine, pour la prise en charge des adultes et des femmes enceintes. Cette avancée médicale s'inscrit dans un contexte sanitaire préoccupant en RDC, où les statistiques officielles du PNLP font état de plus de 30 000 décès dus au paludisme au cours de l'année 2025 ; la vulnérabilité touchant en majorité les enfants de moins de cinq ans qui représentent plus de 70 % des victimes.

La centaine de militants de la coalition C64 libérée ce jeudi à Lubumbashi. Cette mesure d'élargissement concerne une centaine de personnes, interpellés le 15 septembre dernier lors de la marche de protestation et étaient retenues dans les locaux de la Coordination d'inspection et d'orientation (CIO), un centre de détention relevant du ministère provincial de l'Intérieur. Au-delà de cette étape d'apaisement, l'organisation de défense des droits humains exhorte l'exécutif provincial à poser des actes durables pour assainir l'espace public. Timothée Mbuya rappelle qu'il incombe aux autorités d'encadrer l'exercice des droits civiques fondamentaux en garantissant la sécurité de la population, des biens privés et de l'ensemble des manifestants lors de rassemblements pacifiques.

Affaire FRIVAO : Constant Mutamba condamné à 10 ans de prison pour détournement de deniers publics dans l'affaire liée à la gestion des fonds du Fonds de réparation et d'indemnisation des victimes des activités illicites de l'Ouganda en RDC (Frivao). L'ancien coordonnateur intérimaire du Frivao, Chançard Bolukola Osony, a, pour sa part, été condamné à sept ans de travaux forcés. La Cour a retenu à son encontre des faits de blanchiment de capitaux. En plus des peines principales, la Cour de cassation a prononcé contre les deux condamnés une interdiction d'accès aux fonctions publiques et parapubliques ainsi qu'une privation du droit de vote et d'éligibilité pendant cinq ans, à compter de l'exécution de leurs peines. La juridiction a également ordonné la restitution au compte du Frivao des sommes retenues dans le cadre des détournements établis par l'arrêt. Parmi les opérations retenues à charge de Constant Mutamba figurent notamment des montants de 1,5 million, 250 000 et 284 238 dollars. La Cour a également examiné plusieurs autres décaissements dans le cadre du dossier.



Samedi 19 septembre.

Près de 18 000 élèves sécurisés par les casques bleus de la Monusco à Djugu (Ituri). Afin de garantir un accès sans risque aux salles de classe, la force onusienne et l'armée nationale effectuent des patrouilles de surveillance régulières autour des complexes scolaires et le long des axes routiers empruntés par les élèves et le corps enseignant.

A Lubumbashi, une société minière suspectée de polluer la rivière. Des poissons morts ont été retrouvés dans la rivière Lubumbashi. Des riverains soupçonnent une pollution liée aux activités minières et mettent en cause la Société de traitement du terril de Lubumbashi (STL), productrice du germanium, l'un des minerais stratégiques de la RDC. Des accusations balayées du revers de la main par son directeur général. Selon lui, son entreprise assure une surveillance de la qualité de l'eau de la rivière Lubumbashi avec des prélèvements quotidiens de l'eau. « Le PH est généralement de 7 ou 8, on ne dépasse pas 9, donc nous sommes exactement dans les normes », développe-t-il, « dans l'eau qui entre et sort des installations, nous n'observons pas d'altération en termes d'acidité ou de PH et en termes de métaux lourds. » À ce stade, aucune analyse indépendante de l'eau de la rivière Lubumbashi permettant d'établir la cause de la mortalité des poissons n'a été publiée. (RFI)

RDC : « Pédales pour la paix » connaît une fin tragique, le cycliste Miguel Masaisai meurt dans un accident. Cycliste et sportif de haut niveau, le jeune homme, qui était très suivi sur les réseaux sociaux pour son projet « Pédales pour la paix », s'était lancé dans un défi hors du commun : rallier sa ville natale de Goma à Rabat, la capitale du Maroc. Parti le 1er mai, Miguel Masaisai allait passer la frontière entre la République du Congo et le Cameroun lorsqu'il a perdu la vie dans un accident de voiture. La réaction de Spraya Mwana-Bwato, président de la Ligue de cyclisme du Nord-Kivu C'est en contactant des habitants de Ouesso, à l'extrême nord de la République du Congo où a eu lieu l'accident ce 18 septembre dans l'après-midi, qu'il a eu confirmation du décès du sportif et des trois personnes qui étaient à ses côtés. D'après ses informations, le cycliste, qui devait réparer son vélo, cherchait à rejoindre, en taxi, la ville la plus proche. Le véhicule dans lequel il se trouvait avec d'autres passagers a alors été percuté par un camion. « Miguel Masaisai n'est plus. Nous sommes tous désolés de sa disparition. Personne ne s'est sorti de l'accident », ajoute Spraya Mwana-Bwato. Sur les réseaux sociaux, plus de 200 000 personnes suivaient le cycliste qui multipliait les actions pour prôner la paix. Maillot, casque, vélo aux couleurs de son pays, la RDC, Miguel Masaisai avait déjà rallié Le Cap, en Afrique du Sud, depuis Goma en 2025. Avec ce nouveau périple, rejoindre Rabat, traverser dix-sept pays, il délivrait, dans des vidéos diffusées chaque jour, ses messages de courage et de tolérance. Alors que l'aventure de Miguel Masaisai a pris fin au 75e jour de ce qu'il appelait sa « mission », les hommages pour honorer sa mémoire se multiplient. « Repose en paix champion », a par exemple écrit le ministre des sports de la RDC. Sur les réseaux également les messages sont nombreux, à l'instar de celui-ci : « Une vie, un talent, un avenir brutalement fauché. Respect pour ce héros national ». « Nous sommes bouleversés, a pour sa part déclaré Chantal Kavugho Makwesa qui avait accueilli et aidé le cycliste à obtenir des visas lors de son récent passage à Kinshasa. Le message que portait Miguel était noble. Les gens ont besoin que la RDC puisse trouver la paix. Miguel est passé, mais son message reste ». Je vais rentrer au Congo, puis monter sur Ouesso où Miguel est décédé, et je vais prendre mon vélo, je vais continuer jusqu'à Rabat. Il n'y a pas le choix, on ne peut pas laisser le pays en deuil. Le témoignage de Serge Ngindu, ami, conseiller et entraîneur de Miguel Masaisai. Quant au président de l'Entente urbaine de cyclisme de Kinshasa pour qui Miguel Masaisai était un exemple à suivre, il appelle à poursuivre sa mobilisation pour la paix : « Je suis chrétien de nature. J'ai versé quelques larmes. Miguel était une exception, il avait foi en ce qu'il faisait. Mais il demeurera toujours ». Pour célébrer sa mémoire, la communauté cycliste kinoise appelle à un grand rassemblement à vélo, ce dimanche 20 septembre, dans la capitale congolaise. (RFI)

Le commerce en ligne gagne du terrain en RDC : entre opportunités et risques d'arnaques. Sur Facebook, Tiktok, WhatsApp et d'autres plateformes numériques, de plus en plus de vendeurs proposent leurs produits directement aux consommateurs. Des vêtements, de la nourriture, des produits cosmétiques, des produits traditionnels, et même des maisons ou des appartements. Cette évolution transforme les habitudes de consommation et permet à certains commerçants d'élargir leur clientèle, parfois bien au-delà de leur lieu d'activité. Mais cette facilité s'accompagne aussi de risques, notamment les fausses offres, les arnaques et les abus de confiance. Plusieurs utilisateurs de ces plateformes affirment avoir déjà été victimes d'arnaques. Face à ces risques, le professeur Achille Bundjoko, l'expert, insiste sur l'importance d'une meilleure connaissance des outils numériques. Vérifier les informations disponibles sur un vendeur ou une offre, mais aussi comprendre les mécanismes des plateformes, font partie des précautions qu'il recommande aux utilisateurs.



Dimanche 20 septembre.

Kinshasa : 53 jeunes Congolais brevetés après une formation en hôtellerie de l'air et service de cabine. Cette session, a permis aux participants de renforcer leurs compétences afin de répondre efficacement aux besoins des passagers et de consolider leur maîtrise des normes de sécurité indispensables au transport aérien moderne. Le secteur de l'aviation exige un haut niveau de professionnalisme. La courtoisie, la gestion des situations d'urgence ainsi que la qualité de l'accueil constituent des éléments essentiels qui contribuent à l'image et à la réputation d'une compagnie aérienne. Par ailleurs, la responsable a invité les compagnies aériennes à faire confiance aux compétences formées en RDC, notamment à travers les stages et les programmes d'immersion professionnelle, afin de favoriser leur insertion dans le secteur aérien.

Recensement de la population : les chefs d'équipe de la cartographie censitaire achèvent leur formation à Kinshasa. À l'issue de cette formation, les participants ont été soumis à une évaluation destinée à mesurer leur niveau de préparation avant leur déploiement sur le terrain. Les chefs d'équipe ont, quant à eux, été formés pour assurer l'encadrement et le suivi des opérations de cartographie. Leur mission consiste notamment à accompagner les opérateurs cartographes, contrôler l'exécution des travaux, veiller au respect des consignes et assurer la transmission des informations vers les structures de coordination. Le dispositif mis en place repose sur une organisation hiérarchisée. Chaque équipe est composée de 4 opérateurs cartographes et d'un chef d'équipe. Cinq équipes forment ensuite une brigade placée sous la responsabilité d'un chef de brigade. La cartographie censitaire constitue une étape préparatoire essentielle avant le dénombrement proprement dit. Elle vise à identifier, délimiter et inventorier les zones qui seront couvertes lors du recensement de la population. À ce stade, il ne s'agit donc pas encore de compter les habitants. Les informations collectées permettront de constituer les aires de dénombrement qui seront par la suite attribuées aux agents recenseurs. L'objectif est de disposer de zones clairement définies afin de faciliter l'organisation du recensement et de réduire les risques d'omission ou de double comptage. Kinshasa représente la première zone de mise en œuvre de cette opération avant son déploiement progressif dans les autres provinces du pays.

La RDC et le Burundi réaffirme le renforcement de leur coopération militaire. La coopération militaire bilatérale est au beau fixe entre la RDC et le Burundi. Cette coopération vise principalement à combattre les mouvements rebelles et les forces négatives qui écumant la région frontalière et menacent la stabilité de la RDC et du Burundi. Partageant des frontières poreuses et confrontés à des foyers récurrents d'instabilité, les forces armées de la RDC et du Burundi (FARDC et FDNB) mettent l'accent sur le renforcement des opérations conjointes. À la tribune de la 18^e session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS), à Bujumbura, le ministre congolais de la Défense nationale a rappelé l'urgence d'une réponse africaine face à l'insécurité persistante dans l'Est de la RDC.

RDC-Rwanda : 3752 réfugiés rwandais ont regagné leur pays depuis le début de l'année 2026. L'objectif annoncé par la RDC, le Rwanda et le HCR est d'atteindre 10 000 retours en 2026. Le mouvement reste cependant limité par rapport aux quelque 194 500 réfugiés et demandeurs d'asile rwandais encore recensés en RDC, dont 99 % vivent dans l'est du pays, selon les Nations unies. Il faut aussi distinguer ces réfugiés civils des 120 personnes transférées le 8 septembre avec l'appui de la Monusco : 51 anciens combattants des FDLR et 69 membres de leurs familles. Ils ont été conduits au centre de démobilisation de Mutobo, au Rwanda. Le HCR présente les rapatriements comme volontaires, sûrs et dignes. Mais d'autres mouvements qui se présentent comme proches de ces réfugiés demandent une vérification indépendante des conditions dans lesquelles les réfugiés provenant des territoires contrôlés par l'AFC/M23 ont été identifiés et regroupés. La prochaine étape sera donc double : poursuivre les retours volontaires des réfugiés civils et rendre opérationnel le protocole conclu entre Kinshasa et les FDLR pour le désarmement de leurs combattants. Kinshasa affirme être entré dans la phase de mise en œuvre dudit protocole. Les prochaines étapes doivent comprendre l'installation de sites de transit et de cantonnement, puis l'identification des combattants et de leurs familles. Les combattants désarmés pourraient ensuite être rapatriés au Rwanda ou relocalisés dans un pays tiers. Leur nombre total et leur localisation précise n'ont pas encore été rendus publics. (RFI)

Ucofem outille les femmes journalistes sur la prévention et la lutte contre le cyber harcèlement. « La vision que l'Ucofem s'est fixée c'est de promouvoir les droits spécifiques, l'accès à l'image de la femme dans et par les médias. Elle lutte contre les discriminations à l'égard de la femme particulièrement dans les médias. Les femmes et les hommes sont tous acteurs dans la société, ils ont besoin d'être reconnus au même titre. Nous assurons des formations pour renforcer les capacités des femmes de médias sur les aspects techniques en particulier et des professionnels des médias en général sur les questions du genre », a déclaré la Directrice Exécutive de l'Ucofem. À l'issue des travaux, les participantes ont formulé les recommandations sur la mise en œuvre d'une politique tolérance zéro dans les maisons de presse ; des mécanismes d'alerte



et de protection ; mettre en œuvre les mécanismes juridiques et offrir des formations continues aux femmes journaliste à la sécurité numérique et protection des données. (**Actualité.cd**)

Lundi 21 septembre.

La sécheresse menace les cultures de café et de banane à Kibirizi au Nord-Kivu. Selon les agriculteurs, le manque de pluie perturbe le développement des grains de café, avec pour conséquence une baisse des quantités récoltées et de leur qualité. La situation touche également les bananeraies. Les cultivateurs rapportent un ralentissement de la croissance des bananiers ainsi qu'une diminution des récoltes. Cette baisse affecte aussi la production du vin de banane, une activité qui procure des revenus à plusieurs familles. Les producteurs redoutent que la persistance du déficit pluviométrique n'entraîne des pertes plus importantes. Ils considèrent les prochaines semaines comme déterminantes pour l'évolution des cultures de café et de banane.

Journée internationale de la paix 2026 : l'ONU appelle à « investir dans la paix » face à l'instabilité mondiale. La communauté internationale célèbre ce lundi 21 septembre la Journée internationale de la paix, placée sous le thème « Investir dans la paix- Pour tous, partout, chaque jour ». Le secrétaire général des Nations unies, estime qu'« Aujourd'hui, dans un contexte d'une instabilité vertigineuse, la quête de la paix peut sembler insurmontable, mais elle n'a jamais été aussi urgente».

Pour lui, la paix ne se limite pas à l'absence de conflits armés. Elle repose également sur la sécurité, la dignité, les opportunités et la coopération dans la vie quotidienne. Antonio Guterres rappelle que la paix ne se construit pas uniquement dans les salles de conférence. Elle dépend également des actions individuelles et collectives menées au quotidien. À cette occasion, il encourage chacun à poser des gestes en faveur de la paix : consacrer du temps à aider une autre personne, faire entendre sa voix pour promouvoir un changement positif ou encore organiser des espaces de dialogue entre générations.

L'expansion immobilière réduit les espaces verts et accentue les risques environnementaux à Kinshasa (expert). « Il y a une trentaine ou une quarantaine d'années, toute la ville était un îlot de forêts. Aujourd'hui, les pluies sont devenues rares mais très menaçantes, parce que ce qui régule les pluies, ce sont les espaces verts. Ils retiennent d'abord les quantités d'eau et assurent l'autorégulation pour que le cycle de l'eau soit respecté », explique l'expert. La diminution du couvert végétal intervient dans un contexte marqué par la densification des constructions et la multiplication des surfaces bétonnées. Ces changements réduisent les espaces disponibles pour la végétation et laissent moins de place aux arbres dans plusieurs quartiers. Les arbres jouent un rôle sur la qualité de vie : « La fraîcheur de l'arbre apaise la tension, apaise le cœur humain et réduit le stress. [...] C'est l'arbre qui apporte la fraîcheur et adoucit le climat », souligne-t-il. Il préconise notamment des normes environnementales et la préservation de zones vertes dans les projets d'aménagement.

« Le port de Dar es Salam a la capacité de traiter le fret congolais en deux jours, au lieu de dix auparavant » (Julien Paluku). La RDC et la Tanzanie poursuivent le renforcement de leur coopération commerciale. Quelques jours après l'engagement des deux pays à conclure, dans un délai de 90 jours, un accord commercial bilatéral, le ministre du Commerce extérieur, a effectué le 19 septembre une visite au port de Dar es Salam, principal point de transit des marchandises destinées à la RDC. Au cours de cette visite, les autorités portuaires tanzaniennes ont indiqué que près de la moitié du fret traité en transit au port de Dar es Salaam est destinée à la RDC. Elles ont également affirmé que les capacités actuelles permettent désormais de traiter le fret congolais en deux jours, contre une dizaine de jours auparavant. Le ministre du Commerce extérieur estime par ailleurs que l'expérience du port de Dar es-Salaam pourrait inspirer plusieurs projets d'infrastructures en RDC, notamment le port en eaux profondes de Banana, au Kongo-Central, ainsi que la modernisation des ports congolais.

Au moins cinq morts et plus de 500 maisons détruites dans un incendie à Bukavu, survenu dans la nuit de dimanche à lundi 21 septembre. Le sinistre s'est déclaré vers 23 h aux avenues Irambo 1 et Irambo 2 du quartier Nyalukemba, dans la commune d'Ibanda. Cette nouvelle tragédie survient à peine dix jours après l'incendie meurtrier du quartier Chimpunda aux avenues Funu B et Kasheke, qui avait coûté la vie à 27 élèves lors de bousculades survenues dans les écoles Ujamaa et Furaha. Les forces vives réitèrent leurs appels à la prudence et demandent de lutter contre les raccords électriques frauduleux au réseau de la Société nationale d'électricité (SNEL), souvent mis en cause dans la récurrence de ces catastrophes urbaines.



Amnesty International accuse l'AFC/M23 d'exactions contre des mineurs au Nord et au Sud-Kivu, dans un nouveau rapport rendu public le 21 septembre. Selon l'organisation, certains de ses combattants se sont rendus coupables d'exécutions sommaires, de torture, de travail forcé et de recrutement forcé contre des mineurs artisanaux. L'ONG, dont l'enquête repose sur 26 entretiens et sur l'analyse de photos et de vidéos, affirme avoir notamment documenté l'exécution sommaire de 18 mineurs artisanaux sur deux sites, à Rubaya, au Nord-Kivu, et à Lomera, au Sud-Kivu. Parmi eux, dix auraient été battus à mort, deux tués par balle et six autres retrouvés morts après leur enlèvement. Seize mineurs et habitants des environs confient également avoir été torturés ou maltraités. À Rubaya, plus de 20 travailleurs auraient quant à eux été détenus dans une cellule souterraine et battus trois fois par jour. **De l'or et du coltan acheminés illégalement vers le Rwanda.** Amnesty rapporte par ailleurs des cas de travail forcé. Certains mineurs auraient ainsi été contraints de rester sous terre pendant plus d'une semaine tandis que d'autres auraient été menacés d'être envoyés dans des centres d'entraînement militaire du M23 s'ils ne versaient pas une somme d'argent pour retrouver la liberté. De l'or et du coltan auraient été illégalement acheminés vers le Rwanda. Des sacs contenant de la terre aurifère ont été transportés par bateau depuis Lomera jusqu'à Kamembe, dans l'ouest du Rwanda, avance-t-elle. L'AFC-M23 et les autorités rwandaises n'ont pas répondu à ses demandes, précise Amnesty. (RFI)

Mardi 22 septembre.

Judith Suminwa porte la voix de la RDC à la 81ème Assemblée générale de l'ONU. Du 22 au 28 septembre, les dirigeants mondiaux se réuniront à l'occasion du débat général. Le thème de cette année est « Rétablir la confiance, gérer la transformation : des Nations unies au service de tous ». La Première ministre participera aux travaux de haut niveau de l'Assemblée générale et portera la voix de la RDC sur les principaux enjeux internationaux, notamment : la paix et la sécurité, le développement durable, la coopération internationale et le renforcement du multilatéralisme. La 81ème session se tient dans un contexte international marqué notamment par les conflits, les inégalités, les urgences climatiques et les défis auxquels est confronté le système multilatéral. En marge des travaux, Judith Suminwa aura des rencontres bilatérales avec des partenaires de la RDC et des interlocuteurs susceptibles de contribuer au renforcement des coopérations dans les domaines prioritaires du pays, la paix, la sécurité, le développement, les investissements et les partenariats économiques. La RDC entend, à travers cette participation, faire entendre sa voix au sein de la communauté internationale, défendre ses intérêts et consolider ses partenariats, conformément à ses engagements au sein des Nations unies.

Ebola en Ituri : les décès baissent à Rwampara, mais les réticences communautaires persistent à Bunia. Le chef de l'équipe de riposte dans la zone de santé de Rwampara, confirme que le pic de l'épidémie est passé. « La situation est positive sur tous les plans. Les cas de décès ont chuté fortement. La courbe évolue bien. Nous avons atteint le pic et maintenant, nous chutons. ». En dépit de ces progrès, il déplore que le déni de la maladie chez certains habitants continue de freiner la maîtrise totale de la contagion, particulièrement dans le quartier Dele à Bunia ainsi que dans les localités environnantes de Mwanga et Lengabo. Dr Patrick Basara Mugisa met en garde contre le risque de résurgence des contaminations secondaires et appelle à un signalement précoce des cas suspects : « Si la communauté ne s'approprie pas cette activité pour nous signaler les cas afin que nous venions investiguer, le risque reste grand. Selon les recherches, un cas positif non isolé dans la communauté peut contaminer plus de 100 personnes. Notre souci est de couper cette chaîne de transmission. Quand nous détectons un cas précocement, nous l'extirpons de la communauté et nous menons les actions directement autour des cas. »

Le Baromètre sécuritaire relève une intensification de l'activisme armé dans l'Est de la RDC en août, selon le dernier rapport du Baromètre sécuritaire du Kivu (KST), un projet de l'Institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence (Ebuteli). Le rapport recense 118 affrontements armés en août, contre 93 en juillet, soit une hausse de 27 %. L'AFC-M23 a été à l'origine de 56 de ces affrontements et a pris le contrôle de 22 nouveaux villages, principalement dans les territoires de Masisi et de Kalehe. L'AFC-M23 a été impliqué dans 85 incidents sécuritaires en août. Le groupe est tenu responsable de la mort de 60 civils. Le KST rapporte notamment plusieurs tueries visant des personnes accusées d'espionner les positions de l'AFC-M23 ou d'appartenir à des groupes armés rivaux. En Ituri, les ADF demeurent le groupe le plus meurtrier envers les civils, selon le rapport. Le KST a documenté 14 attaques ayant fait 72 morts et 64 enlèvements, principalement dans le territoire de Mambasa. Les opérations conjointes Shujaa entre les FARDC et l'armée ougandaise n'avaient toujours pas repris. Le rapport attribue 15 morts civiles aux forces régulières en août, contre 8 en juillet. Ces décès sont liés aux combats et, dans certains cas, à des homicides individuels commis par des militaires.

Beni : toujours pas reprise dans plusieurs écoles de Mwenye, trois semaines après la rentrée scolaire. Cette situation fait suite à l'insécurité persistante dans cette partie du territoire, qui continue de provoquer le déplacement de nombreuses



familles. Le président du Conseil local de la jeunesse du groupement de Mwenye a encouragé les parents à envoyer leurs enfants à l'école et les enseignants à reprendre leurs postes, dans le respect strict des mesures sanitaires recommandées. Il appelle le Gouvernement à renforcer la sécurité afin de garantir une reprise effective des activités scolaires particulièrement à Mausa, Mandeliya, Sinjambale, Lumba et à Hutata, des zones qui sont touchées par l'insécurité.

Ebola, choléra, rougeole, conflits armés : en RDC, des systèmes de santé fragilisés par ces multiples crises. En RDC, la riposte contre Ebola mobilise un système de santé déjà confronté au choléra, à la rougeole et aux conséquences des conflits. Le Cluster Santé, qui coordonne l'action des partenaires sanitaires, avertit que ces urgences dépendent souvent des mêmes personnels, véhicules, laboratoires et médicaments. Une difficulté aggravée par le sous-financement de la réponse humanitaire. Trois épidémies, mais souvent les mêmes moyens pour y répondre. En RDC, début septembre, le choléra avait provoqué plus de 43 000 cas suspects et 1 050 décès depuis le début de l'année. Le dernier bilan disponible pour la rougeole faisait état, lui, de plus de 120 000 cas suspects et de 1 600 morts. Près de huit malades sur dix avaient moins de cinq ans. Dans le même temps, la riposte contre Ebola mobilise des soignants, des laboratoires, des véhicules, des systèmes de surveillance et des stocks de médicaments également nécessaires face à ces deux maladies. Le financement manque aussi : au 31 août, moins de la moitié des 2,13 milliards de dollars demandés pour l'ensemble de la réponse humanitaire avait été reçue.

Contenir Ebola sans provoquer un recul des autres services. Le Cluster Santé redoute donc qu'une concentration excessive des ressources sur Ebola ne fragilise ailleurs la vaccination, les accouchements, la santé mentale ou la prise en charge des victimes de violences sexuelles. Il recommande de réserver explicitement du personnel et des moyens aux soins non liés à Ebola, de sécuriser les stocks de médicaments et de mieux coordonner les financements. L'objectif est de contenir Ebola sans provoquer un recul des autres services essentiels. (RFI)

Mercredi 23 septembre.

2 996 violations des droits humains recensées en 6 mois. Ces violations ont affecté 6 189 victimes. Entre janvier et juin 2026, le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH) a recensé 2 607 violations dans les provinces affectées par les conflits, concernant 5 032 victimes. Le Bureau relève la poursuite des hostilités et de l'expansion territoriale de l'AFC/M23. Malgré son retrait d'Uvira et de la plaine de la Ruzizi, des repréailles, des déplacements de populations et une intensification des combats ont continué à être signalés dans les hauts plateaux. En Ituri et au Nord-Kivu, les ADF demeurent une menace majeure. Le BCNUDH attribue à ce groupe 230 atteintes aux droits humains, ayant fait 1 064 victimes. Le rapport fait également état d'une trentaine de violations du droit international humanitaire. Plusieurs d'entre elles ont visé des infrastructures protégées, notamment des écoles, des hôpitaux et d'autres sites bénéficiant d'une protection particulière. Le BCNUDH souligne également la persistance des violences sexuelles liées au conflit. Au total, 267 cas ont été documentés, touchant 401 victimes, principalement des femmes et des enfants. Selon le Bureau, l'accès aux soins médicaux, au soutien psychosocial, à l'assistance juridique et à la justice demeure limité pour de nombreuses victimes. Dans les provinces non touchées par les conflits armés, le BCNUDH rapporte également plusieurs violations de l'espace civique. Des cas impliquant des défenseurs des droits humains ainsi que des journalistes ont notamment été enregistrés.

L'ARSP ordonne la régularisation des contrats de sous-traitance chez Kai Peng Mining et COMILU (Haut-Katanga). Cette mesure fait suite à des contrôles ayant révélé l'attribution de contrats à 22 entreprises ne répondant pas aux critères légaux d'éligibilité. Les enquêtes menées par l'Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé (ARSP) mettent en cause 12 entreprises partenaires de Kai Peng Mining et 10 de Comilu. La décision administrative impose l'arrêt immédiat des contrats en cours avec ces structures non éligibles. Les 2 sociétés ne peuvent plus attribuer, renouveler ni prolonger des marchés avec ces entreprises, qu'elles doivent retirer de leurs fichiers de sous-traitants. Kai Peng Mining et Comilu disposent de 30 jours pour transmettre un plan de redressement comprenant le calendrier de fin des contrats concernés.

A Kinshasa, les partisans du pouvoir défilent en masse pour soutenir la politique du président. Une foule dense, nombreuse et majoritairement habillée en blanc : les militants et sympathisants du pouvoir ont répondu présent à l'appel du parti présidentiel, (UDPS), ce 22 septembre. Dans une ambiance festive, ils ont défilé pour soutenir la politique du chef de l'État et le projet de changement de Constitution qui ouvrirait la voie à un troisième mandat de Félix Tshisekedi. (RFI)

Kinshasa : lancement de 11 microprojets pour lutter contre la violence juvénile. Financée par l'Allemagne via la KFW et appuyée par l'UNOPS, cette initiative vise l'inclusion socio-économique des jeunes pour prévenir la violence juvénile. La directrice de l'UNOPS, indique que ces projets placent les jeunes au centre du dispositif de prévention. Elle explique que les



jeunes doivent participer à la définition des politiques qui les concernent au lieu d'en subir les résultats. Les initiatives sont gérées par des associations locales dans les communes ciblées. Du côté des bénéficiaires, Kathy Katondi soutient que ces projets doivent apporter des changements dans le milieu des jeunes, notamment par des actions d'assainissement dans les quartiers au cours des prochains mois.

La promotion des PME agropastorales innovantes au cœur d'un programme national présenté à Kinshasa. «L'ambition est de faire émerger une nouvelle génération de PME performantes, de moderniser les chaînes de valeur et de mieux positionner les produits congolais sur les marchés locaux, régionaux et internationaux », Le programme se propose de structurer progressivement un marché local afin de faciliter l'écoulement des produits agropastoraux congolais. L'« Or vert du Congo » entend également promouvoir et positionner les produits congolais sur les marchés extérieurs grâce à des outils modernes de commercialisation. Le programme envisage également de contribuer au renforcement de l'offre alimentaire, de favoriser la création et la structuration de PME agropastorales, de créer des débouchés et de mieux valoriser la production locale, de renforcer le positionnement des produits congolais aux niveaux régional et international, ainsi que de réinjecter les ressources mobilisées dans le financement des entrepreneurs et le renforcement de la filière. L'« Or vert du Congo » présente le panier agroalimentaire comme un outil de valorisation du « Made in Congo » et d'un cycle économique : achat, financement de l'activité, soutien aux jeunes entrepreneurs, renforcement de la filière et impact durable. Chaque panier est pensé comme un acte de soutien à l'écosystème agricole local. La dimension sociale de ce programme national repose sur une volonté de soutenir l'économie locale et de valoriser les acteurs congolais. À travers la vente de 300 paniers « Made in Congo » au prix de 50 dollars lors de la visite des stands prévue à l'occasion du lancement du projet, cette initiative vise à créer un impact concret en soutenant directement les producteurs locaux, les jeunes entrepreneurs et les mamans maraîchères. **(Actualité.CD)**

Jeudi 24 septembre.

Un incendie ravage des abris au site de déplacés de Kigonze à Bunia, alors que le site fait l'objet d'une opération de bouclage depuis dimanche dernier. Plusieurs abris et biens des déplacés ont été détruits. Le site, qui comptait environ 19 000 déplacés, s'est fortement vidé depuis le début de l'opération de sécurité. Plusieurs familles ont quitté les lieux et vivent désormais dans des familles d'accueil ou à la belle étoile. Des départs avaient déjà été rapportés lundi, dans un contexte marqué par des tirs et des arrestations signalés sur place. Les premières fumées ont été aperçues vers 13 h. Pour l'heure, les auteurs de l'incendie ne sont pas identifiés. Certains déplacés rencontrés sur place accusent les Fardc d'avoir provoqué le feu pour les contraindre à quitter le site. Cette accusation n'a pas été étayée par des éléments indépendants. Les autorités provinciales n'ont pas encore communiqué sur les circonstances de l'incendie ni sur d'éventuelles mesures prises pour protéger les personnes déplacées et leurs biens.

Denis Mukwege propose un plan pour la résolution du conflit à l'est du pays. Première particularité : Denis Mukwege place la contrainte avant la négociation. Il demande l'application intégrale de la résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations unies, à savoir le respect du cessez-le-feu, le retrait des forces rwandaises, la fin du soutien de Kigali à l'AFC-M23 et le démantèlement des administrations parallèles. Avec, si nécessaire, la mise en place de sanctions ciblées. Le prix Nobel de la paix 2018 demande ensuite qu'une conférence internationale sur les Grands Lacs, lancée par un État neutre et non voisin de la RDC, soit organisée. Elle réunirait les pays de la région, les organisations internationales, la société civile, mais aussi les investisseurs et les entreprises minières. Concernant le dialogue national, l'ancien candidat à la présidentielle pose deux conditions : des mesures préalables de décrispation politique et le rétablissement de la souveraineté de l'État sur l'ensemble du territoire. Enfin, son plan lie la paix à la justice et à l'économie. Denis Mukwege propose un tribunal spécial pour le Congo, des réparations pour les victimes, ainsi qu'une traçabilité internationale renforcée des minerais et davantage de transformation locale. L'idée centrale est donc de traiter simultanément la guerre, l'impunité, la gouvernance et les intérêts économiques qui alimentent le conflit. **(RFI)**

À l'ONU, Judith Suminwa appelle à renforcer la solidarité face aux déplacements forcés en RDC. Elle s'exprimait lors de la commémoration du 75^e anniversaire de la Convention relative au statut des réfugiés, organisée au siège des Nations unies. La cheffe du gouvernement congolais a notamment évoqué la situation dans l'est de la RDC, où les conflits ont entraîné d'importants mouvements de populations. Selon les chiffres qu'elle a avancés, plus d'un million de Congolais sont réfugiés dans les pays voisins, environ six millions sont déplacés à l'intérieur du pays et la RDC accueille plus de 500 000 réfugiés. Elle a également évoqué l'épidémie d'Ebola en cours dans l'est de la RDC, estimant que les populations vivant dans les sites de déplacés sont particulièrement exposées en raison de leur vulnérabilité. Elle a appelé à une



intervention rapide face à cette situation. La Première ministre a plaidé pour une mobilisation accrue des moyens en faveur des urgences humanitaires. Elle a également appelé au rétablissement de la paix et au renforcement de la coopération entre les États.

Naufrage sur le lac Tanganyika : 39 disparus et 36 rescapés au large de Kabimba. L'embarcation, en provenance de Kigoma, en Tanzanie, et à destination de Kalemie, a sombré près du village de Mapera. Selon plusieurs sources locales, le bateau aurait transporté une quantité de marchandises susceptible d'avoir dépassé sa capacité annoncée de 550 tonnes. Il aurait embarqué plus de 480 tonnes de farine de froment, quatre véhicules ainsi qu'un nombre encore indéterminé de passagers.

Plus de 400 cas de choléra enregistrés à Pweto sur fond de pénurie d'eau potable, dont plus de 300 guérisons et 23 décès, ont été enregistrés dans la zone de santé de Pweto, dans le Haut-Katanga, depuis le début de l'épidémie le 26 août. D'après le médecin chef de zone de santé de Pweto, la population s'approvisionne dans le lac Moero depuis l'arrêt de la desserte en eau potable par la Régie de distribution d'eau (Regideso). Cette interruption serait liée à une coupure de l'électricité fournie par une société zambienne, qui affecte le fonctionnement du système de distribution d'eau à Pweto. Le médecin chef de zone souligne toutefois une amélioration de la situation grâce à l'appui du gouvernement provincial du Haut-Katanga, qui a notamment fourni des médicaments et des intrants aux équipes sanitaires.

Lancement à Kinshasa d'une campagne nationale de désarmement civil volontaire. Cette initiative vise à réduire la circulation des armes illégales et à renforcer la sécurité à travers le pays. Pilotée par la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre (CNC-ALPC), cette opération s'étalera sur une durée de trois mois. Elle propose aux citoyens détenteurs d'armes légères de les remettre aux autorités compétentes en contrepartie d'une amnistie judiciaire et d'un soutien matériel, selon le principe « arme contre objet de développement ». La campagne cible prioritairement six zones géographiques : Kinshasa, Kongo-Central, Grand Équateur, Grand Kasai, Tshopo et Tanganyika. Pour le secrétaire permanent de la CNC-ALPC, il s'agit d'une démarche citoyenne et non coercitive, menée dans le respect des droits humains pour bâtir une confiance mutuelle. Soutenant que la sécurité constitue une responsabilité partagée, il invite la population à sensibiliser les proches et à refuser la banalisation des armes à feu, qualifiant la restitution volontaire d'une arme d'acte de paix concret.

Vendredi 25 septembre.

Beni : deux morts et des blessés dans une altercation entre la police et des jeunes au cimetière de Rwangoma. Le drame est survenu pendant l'enterrement d'une victime de la maladie à virus Ebola, quand un groupe de jeunes a tenté d'ouvrir le cercueil pour voir le corps avant l'inhumation, selon les autorités. Ces dernières parlent de violation flagrante des procédures d'enterrement digne et sécurisé mises en place dans le cadre de la riposte contre l'épidémie. La police a alors procédé à des tirs de sommation pour disperser la foule. Dans cette confusion, une jeune fille atteinte par balle est décédée sur place, tandis qu'une autre victime a succombé à ses blessures dans une structure sanitaire de la ville. Les autorités locales appellent la population, particulièrement les jeunes, à respecter les mesures relatives aux enterrements dignes et sécurisés afin de prévenir tout risque de propagation de la maladie à virus Ebola.

L'Assemblée nationale adopte une résolution pour maintenir le statut international A de la CNDH. Cette démarche intervient alors qu'une recommandation de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme préconise le rétrogradage de la CNDH au statut B pour non-conformité stricte aux Principes de Paris. Auditionné par les députés nationaux, le président de la CNDH, Paul Nsapu, a précisé que cette recommandation de rétrogradation n'est pas encore effective. La Commission dispose d'un délai de recours pour démontrer qu'elle respecte les exigences internationales relatives à son indépendance et à son fonctionnement. Paul Nsapu a reconnu des contraintes financières qui entravent le suivi des violations des droits humains, la conduite d'enquêtes indépendantes et le déploiement de l'institution dans les provinces. Il a sollicité l'appui du Parlement pour renforcer les moyens de la Commission. À l'issue des débats, la Chambre basse du Parlement a demandé au Gouvernement d'accorder un soutien financier et matériel accru à la CNDH, tout en exhortant l'institution à améliorer sa gouvernance pour préserver son accréditation internationale.

James Swan réaffirme à Bunia le soutien de la Monusco face aux crises sécuritaires et sanitaires. S'exprimant sur l'insécurité causée par les groupes armés, particulièrement les ADF, le chef de la Monusco en RDC souligne que ces violences restreignent l'accès aux services de base et entravent les déplacements humanitaires. Pour y répondre, la mission



onusienne a déployé des bases opérationnelles mobiles et des unités de réaction rapide. Le chef de la Monusco a salué la coopération renforcée avec les Fardc sur le terrain, visant à améliorer les mécanismes d'alerte précoce et à mieux protéger les populations civiles. Face à l'épidémie d'Ebola, il indique que la Monusco mobilise ses capacités logistiques pour soutenir la riposte médicale. Ce soutien comprend le transport, l'appui à la mobilité des équipes de santé et la sécurisation des zones à haut risque ainsi que des installations sanitaires critiques.

Les États-Unis maintiennent la RDC parmi les pays éligibles à l'AGOA. Bonne nouvelle pour le secteur économique congolais : la RDC conserve son éligibilité à l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) jusqu'en décembre 2028. Ce régime commercial préférentiel permet aux pays d'Afrique subsaharienne qualifiés d'exporter des milliers de produits vers le marché américain en franchise de droits de douane. Au nom du gouvernement américain, Richard C. Nicholson a salué les avancées réalisées par la RDC, soulignant les efforts entrepris pour assainir le climat des affaires, faciliter les échanges commerciaux, stimuler les investissements et renforcer le respect des droits des travailleurs. Prenant acte de cette confirmation, le ministre du Commerce extérieur, Julien Paluku Kahongya, a exhorté les opérateurs économiques et exportateurs congolais à saisir cette opportunité pour accroître leurs volumes d'exportation. Il invite les entrepreneurs à se rapprocher de l'Agence nationale pour la promotion des exportations afin d'assimiler les procédures et de se conformer aux normes de qualité exigées pour accéder au marché américain.

Est de la RDC : l'évolution de la mission de l'ONU en question. À Goma, dans l'est de la RDC, le chef de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Monusco), a rencontré le 23 septembre les membres du Mécanisme chargé de vérifier le cessez-le-feu, ainsi que le groupe politico-militaire AFC/M23 qui contrôle des pans des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. La mission se dit prête à poursuivre son appui, dans les limites de son mandat. La Monusco a déjà apporté un soutien logistique à deux missions de vérification, à Minembwe (Sud-Kivu) et dans le Masisi (Nord-Kivu). Mais avec quels moyens, et pour combien de temps ? À l'ONU, les États-Unis disent avoir perdu confiance dans la capacité des opérations de paix à produire des résultats à la hauteur de leur coût. Washington veut des objectifs mesurables et se dit prêt à reconfigurer, voire fermer, les missions jugées insuffisamment performantes. **Changement de positionnement de Kinshasa.** La France défend des missions capables de s'adapter, avec les ressources nécessaires. Kinshasa veut, pour la Monusco, une évolution décidée avec l'État congolais, selon les besoins du terrain : protéger les civils, appuyer le cessez-le-feu et les mécanismes de vérification. La RDC demande que toute réduction de la mission puisse être revue si la sécurité se dégrade. C'est un changement par rapport à sa demande de retrait accéléré en 2023. Reste une limite, rappelée par le secrétaire général adjoint aux opérations de paix Jean-Pierre Lacroix : imposer la paix, c'est faire la guerre ; ce n'est pas le rôle des Casques bleus. Dans ces conditions, la Monusco peut aider à vérifier un cessez-le-feu. Elle ne peut pas faire la guerre pour l'imposer. (RFI)

Samedi 26 septembre.

RDC : l'intelligence artificielle utilisée dans la riposte à l'épidémie d'Ebola. Les routes sont impraticables, l'insécurité peut isoler certaines localités, et l'électricité comme la connexion font défaut. Ainsi, les acteurs de la riposte contre Ebola en RDC utilisent davantage les outils numériques comme l'intelligence artificielle dans leur travail. En juin, Africa CDC a annoncé que Starlink avait livré 150 kits de connexion destinés à l'Ituri. Cette contribution doit faciliter la transmission des données de surveillance et la coordination des équipes. En septembre, la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI) a réuni Anthropic, l'OMS Afrique et l'Institut national de recherche biomédicale autour de l'utilisation de Claude, l'assistant d'intelligence artificielle développé par Anthropic. Une aide précieuse car dans le cadre du suivi de l'épidémie qui sévit dans plusieurs provinces du pays, les districts transmettent leurs informations, par WhatsApp, puis les compilent dans des présentations. Claude aide ensuite l'OMS Afrique à en extraire les chiffres, à les comparer à ceux du rapport précédent et à repérer les évolutions. Selon Anthropic, la préparation du rapport quotidien, qui prenait une journée, peut désormais prendre moins d'une heure. Le rapport du 25 septembre faisait état de 70 nouveaux cas confirmés en 24 heures, ce qui illustre l'importance d'un suivi rapide de l'épidémie. La connexion par satellite et l'analyse assistée par IA facilitent ainsi la circulation et le traitement des informations, alors que la maîtrise de l'épidémie reste un défi. (RFI)

L'Union européenne réaffirme son soutien à la réforme judiciaire en RDC. À l'issue de cette rencontre, Douglas Carpenter a réaffirmé la disponibilité de l'Union européenne à poursuivre le dialogue avec le ministère de la Justice et à examiner les possibilités d'appui aux réformes identifiées comme prioritaires. Parmi les domaines évoqués figurent le renforcement du dispositif de lutte contre la corruption et l'opérationnalisation de la profession de notaire. Ces réformes



visent notamment à renforcer la sécurité juridique et à contribuer à l'amélioration du climat des affaires. Le chef de la délégation de l'UE a également indiqué que son organisation était disposée à faciliter les échanges avec les partenaires susceptibles de contribuer au financement des priorités du secteur. Les deux responsables ont également abordé les questions liées à la justice internationale, à la lutte contre l'impunité et à la récupération des avoirs issus de la corruption.

La société civile alerte sur "les conditions de détention inhumaines" à la prison centrale de Beni. « Les vies humaines sont à danger dans la prison de Kangbaya à Beni. Si rien n'est fait dans l'urgence, les vies humaines seront enterrées à grand nombre dans quelques jours. Les dépôts alimentaires de la prison sont vides », alerte la coordination urbaine de la société civile force de Beni. "La prison ne doit pas être considérée comme un mouiroir, mais plutôt un lieu de prise de conscience, de rééducation et de persuasion des potentiels violateurs de lois et de ceux qui troublent l'ordre public », selon la même source.

Mbuji-Mayi : plusieurs blessés et plus de 150 maisons touchées après une pluie diluvienne. Cette forte pluie, accompagnée de rafales de vent, a causé d'importants dégâts dans plusieurs quartiers de l'Est de la ville. « Il y a eu des morts et des personnes blessées conduites à l'hôpital pour des soins. Plusieurs familles ont passé la nuit à la belle étoile, faute d'abri, et tentent depuis de récupérer ce qui reste de leurs biens ».

Crash de Kenge : la compagnie TRACEP Congo Aviation suspendue. Cette mesure intervient au lendemain du crash, d'un avion Let 410 UVP, immatriculé 9S-GUC, dans la ville de Kenge. L'accident a fait 17 morts : 13 passagers et 4 membres d'équipage. Le ministre a décidé de suspendre la compagnie TRACEP, qui vient ainsi de connaître deux crashes en deux mois. Celui du vendredi 24 juillet avait fait un mort, le pilote, à Walikale (Nord-Kivu). **Décès des deux principaux responsables de la justice militaire dans un crash d'avion à Kenge.** Joseph Mutombo Katalay et Lucien-René Likulia incarnaient les deux plus hautes fonctions de la justice militaire congolaise. Le premier était président de la Haute Cour militaire, le second auditeur général, soit procureur général de l'armée. L'armée rend hommage aux 2 hommes qui « ont consacré toute leur carrière, avec honneur, dévouement et détermination, au service de la République ». Des investigations ont été diligentées pour déterminer les circonstances et les causes exactes du crash.

Viande sauvage : cinq millions de tonnes consommées dans le bassin du Congo, près de quatre fois le volume de l'Amazonie. Dans les communautés forestières rurales d'Afrique centrale, la viande sauvage constitue à la fois une source de nourriture et de revenus. Elle peut également servir de filet de sécurité lorsque les récoltes échouent ou que l'accès à l'emploi et aux autres aliments diminue. Une analyse portant sur 252 sites forestiers d'Afrique centrale montre que les ménages ruraux consomment en moyenne 56 grammes de viande sauvage par personne et par jour. Cette consommation représente environ 20 % de l'apport quotidien recommandé en protéines. Mais cette ressource alimentaire est soumise à une commercialisation croissante. Une méta-analyse couvrant 83 sites d'Afrique de l'Ouest et centrale a établi qu'en moyenne 57 % des prises de chasse étaient vendues, notamment dans les grands centres urbains où la viande sauvage est souvent consommée comme produit de luxe ou pour sa valeur culturelle. La part des prises destinées à la vente est passée de 34 % en 1991 à 74 % en 2020. Cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation de la chasse avec des armes à feu, signe d'une progression du commerce de viande sauvage. Dans le même temps, le rapport entre les rongeurs et les ongulés dans les prises est passé de 2,5 à 17,1. Ce ratio est utilisé comme indicateur d'appauvrissement écologique : la raréfaction des grands animaux pousse les chasseurs à se rabattre davantage sur les petites espèces. Selon la FAO, 31 % des mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens d'Afrique de l'Ouest et centrale sont menacés d'extinction en raison d'une chasse non durable. Les cinq millions de tonnes constituent une estimation pour l'ensemble du bassin du Congo. Ce volume ne peut donc pas être attribué à la seule RDC, même si le pays abrite une partie importante de ce massif forestier. (Actualités.CD)

Dimanche 27 septembre.

Félix Tshisekedi charge le Gouvernement de mettre en place un identifiant unique pour toutes les entreprises. "La pleine efficacité de cette orientation commande de simplifier l'environnement administratif des entreprises, notamment par la mise en place d'un identifiant unique, reconnu par l'ensemble des administrations et services publics". Cet outil est destiné à réduire les formalités répétitives, fluidifier les échanges de données, améliorer la traçabilité et la fiabilité des informations. Selon le Gouvernement, cette réforme ne devrait cependant pas se limiter à une simple interconnexion technique des bases des données existantes : "Elle doit s'accompagner d'une évolution et les cas échéants, d'une harmonisation des textes légaux et réglementaires, régissant les différentes administrations et services concernés, afin de supprimer les exigences devenues



redondantes ou obsolètes et d'adapter notre dispositif normatif aux exigences actuelles de l'environnement des affaires, de la transformation numérique et de la simplification administrative".

À Goma, des marchés manquent de latrines et de dispositifs de lavage des mains. Les associations locales engagées dans la protection de l'environnement estiment que ces insuffisances compliquent les efforts de prévention contre la maladie à virus Ebola et demandent la construction de latrines et l'installation de dispositifs de lavage des mains dans les différents marchés publics de Goma. Pour ces organisations, la gestion de l'environnement ne relève pas uniquement des associations spécialisées. Elle nécessite également l'implication des autorités locales, des communautés et des autres acteurs de la société. Les commerçants ont, pour leur part, été appelés à contribuer à la propreté des marchés, notamment en évitant de jeter les déchets dans les espaces publics.

Dans l'est de la RDC, la difficile préservation du parc national de Kahuzi-Biega et de ses gorilles. Alors que la journée mondiale du tourisme est célébrée ce 27 septembre, l'inquiétude monte en RDC quant à l'avenir du parc national de Kahuzi-Biega (PNKB). Le PNKB n'a enregistré aucun touriste depuis bientôt deux ans en raison de la guerre dans l'est du pays. Le gorille des plaines orientales, communément appelé gorille de Grauer, animal phare de ce parc classé au patrimoine mondial de l'Unesco, est aussi menacé de disparition suite à la déforestation et au braconnage. Alors qu'au moins 1 500 gorilles de Grauer étaient recensés avant la guerre, aujourd'hui, personne ne sait combien sont encore en vie. Le directeur du parc national de Kahuzi-Biega déplore que les Rangers ne soient plus en mesure de pénétrer à l'intérieur du parc ni pour le suivi des gorilles ou des autres animaux. Après deux ans d'interruption, le PNKB vient d'annoncer la reprise progressive de ses activités, mais l'instabilité due aux conflits armés reste le plus grand défi, selon le professeur Bertin Murhabale, spécialiste en écologie et gestion des ressources animales. « Le message c'est demander à l'Unesco de plaider pour que ce patrimoine soit préservé, demander aux autorités actuelles de permettre aux agents de conservation d'exercer leur travail et aux communautés locales riveraines du parc de s'impliquer dans la conservation du parc, en général », dit-il. (RFI)

Washington et Doha : quelle place pour la protection des enfants dans les négociations sur la RDC ? Selon un rapport des Nations unies, 4 114 violations graves contre les enfants ont été confirmées en RDC en 2025. Seuls Israël et le Territoire palestinien occupé en ont enregistré davantage, avec 12 445 violations. Le processus de Washington organise principalement les engagements sécuritaires entre la RDC et le Rwanda, notamment la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda, le désengagement des forces et la levée des mesures défensives rwandaises. La protection des enfants y est abordée à travers les obligations générales de protection des civils et de respect du droit international humanitaire. Elle apparaît aussi dans le volet économique du processus. Le Cadre d'intégration économique régionale conclu entre Kinshasa et Kigali prévoit de lutter contre les violations associées à l'exploitation minière artisanale, dont le travail des enfants, le travail forcé et les violences contre les femmes et les filles. Le processus de Doha, qui concerne les négociations entre le gouvernement congolais et l'AFC/M23, comporte des dispositions plus explicites. Dans le cadre du protocole sur l'accès humanitaire et la protection judiciaire, les parties reconnaissent que la protection des civils doit rester primordiale pendant les hostilités. Le texte mentionne notamment la prévention des violences, de l'exploitation et des abus visant les femmes et les enfants. Ces engagements ne constituent toutefois pas, dans les textes publics examinés, un dispositif spécifique consacré aux six violations graves définies par l'ONU : recrutement et utilisation d'enfants, meurtres et mutilations, violences sexuelles, enlèvements, attaques contre les écoles et les hôpitaux et refus d'accès humanitaire. Le rapport de la représentante spéciale du secrétaire général pour les enfants et les conflits armés demande précisément que la protection des enfants soit intégrée aux processus de médiation et de paix. Il appelle également à soutenir durablement la libération et la réintégration des enfants associés aux forces ou groupes armés et à traduire en justice les responsables des violations. Le gouvernement congolais poursuit depuis 2012 l'application d'un plan d'action conclu avec l'ONU. Mais le niveau des violations constatées en 2025 pose la question de la traduction concrète de ces engagements dans les mécanismes de Washington et de Doha. (Actualité.CD)

Lundi 28 septembre.

Le CNJ s'engage à poursuivre le projet « Pedals for Peace » de Miguel Masaisai. Pour le président du Conseil national de la jeunesse (CNJ), la disparition de Miguel Masaisai ne doit pas mettre fin à son projet. Il a ainsi pris l'engagement, au nom de son institution, de contribuer à la poursuite de « Pedals for Peace », une initiative à travers laquelle le cycliste portait un message de paix. La compétition proposée à la Fédération congolaise de cyclisme devrait permettre aux jeunes Congolais de continuer à promouvoir les valeurs associées à cette initiative. Le casque et la tunique utilisés par Miguel Masaisai lors de son périple seront accompagnés au Musée national ou au Mémorial du Génocide afin d'y être conservés.



Miguel Masaisai est décédé le 18 septembre dans un accident de la circulation à Kabos, près d'Ouessou, dans le nord de la République du Congo, à environ 9 km de Ntam, à la frontière avec le Cameroun. Il poursuivait alors son périple à vélo vers le Cameroun, avant de rejoindre le Maroc, destination finale de « Pedals for Peace ». Lancé à Goma, ce projet prévoyait de relier la ville du Nord-Kivu à Rabat, au Maroc, à travers plusieurs pays africains, avec un message en faveur de la paix et de l'unité.

La navigation nocturne interdite après le naufrage du MV/MJP sur le Lac Tanganyika. Dans un communiqué, le gouvernement provincial annonce le renforcement des contrôles techniques des embarcations ainsi que du respect des capacités de chargement et des normes de sécurité par les services lacustres. Les bateaux exclusivement destinés au transport de marchandises ne sont plus autorisés à embarquer des passagers. Les embarcations transportant des voyageurs devront, quant à elles, tenir un manifeste exhaustif des personnes à bord. Le port du gilet de sauvetage devient obligatoire pour tous les passagers et membres d'équipage. Le gouverneur du Tanganyika a instruit les services de secours, la Force navale et la Croix-Rouge d'intensifier les recherches des personnes portées disparues et d'assurer la prise en charge des rescapés.

Paie de proximité : la CADECO verse les salaires des fonctionnaires à Inongo, Tshikapa, Walikale et Mwaka. Ce dispositif vise à rapprocher les services de paiement des agents publics affectés dans des zones où l'accès aux services bancaires reste limité, afin de réduire les déplacements nécessaires pour percevoir leurs salaires. Le protocole signé en août prévoit notamment le recours à des guichets de proximité dans les zones insuffisamment couvertes par le système bancaire classique. Selon des témoignages, auparavant, les agents étaient obligés de se rendre dans les chefs-lieux des provinces, en payant des frais de transport élevés et en parcourant parfois plusieurs jours de route pour percevoir leurs salaires. À Inongo, chef-lieu du Maï-Ndombe, les premiers fonctionnaires ont commencé à percevoir leur salaire auprès de la Caisse générale d'épargne du Congo (Cadeco) le 21 septembre, après l'installation récente d'un guichet de l'institution dans la ville. La mise en œuvre concerne également Tshikapa, Walikale et Mwaka, dans le cadre du déploiement progressif de la paie de proximité. Un cadre de la Fonction publique salue cette concrétisation. **Des documents nécessaires.** Pour percevoir leur salaire, les agents concernés doivent notamment se munir de leur pièce d'identité, de leur arrêté ministériel ainsi que de la lettre du chef de division, avant leur identification auprès du dispositif de paiement. Le déploiement de la paie de proximité doit se poursuivre progressivement dans d'autres territoires,

Kibali Gold distribue 62 000 plantules de caféier pour relancer l'agriculture à Faradje et Watsa. Cette initiative vise à revitaliser la filière caféière locale afin d'accroître les revenus des ménages et de diversifier l'économie de la région. Autrefois bassin majeur de production caféière, le Haut-Uele a vu cette activité progressivement délaissée par les habitants au profit de l'exploitation minière artisanale après la découverte de gisements d'or dans la région, selon la Société civile de Watsa. Selon les prévisions de cette entreprise minière, les nouvelles plantules seront cultivées sur une superficie de plus de 60 hectares, pour une récolte estimée à environ 300 tonnes de café. Ce projet s'ajoute à d'autres réalisations sociales financées par la société minière dans la région, notamment la construction d'écoles, de structures sanitaires et le forage de puits d'eau potable.

Au moins 16 miliciens tués dans des affrontements entre la CRP et la Codeco à Djugu. Les combats ont éclaté après une attaque de la CRP contre une position des Fardc à Nyampala, sur la RN27. Repoussés par l'armée, les combattants de la CRP auraient ensuite affronté des éléments de la Codeco alors qu'ils tentaient de rejoindre leur bastion de Maze. Selon les mêmes sources, 10 combattants de la CRP et 6 de la Codeco ont été tués dans ces affrontements. Sept autres miliciens, issus des deux groupes, auraient été blessés. Des armes et des munitions auraient également été récupérées par la Codeco.

Vol de plus de 200 km de câbles électriques de la SNCC signalé à Luena. Deux personnes ont été interpellées le 27 septembre vers 1 h du matin au poste de péage de Mukulakulu, à environ 12 km de Luena, dans le Haut-Lomami. Elles transportaient des câbles électriques à haute tension de 2 600 volts appartenant au réseau ferroviaire. Saluant ces arrestations, la société civile locale qualifie ce réseau de « trafic mafieux et structuré ».

La proposition de loi sur la protection des enfants sur Internet déposée à l'Assemblée nationale. Le numérique offre aux enfants des possibilités d'information et d'éducation, mais les expose aussi au cyberharcèlement, aux contenus inappropriés et aux sollicitations sexuelles. Pour mieux les protéger, le député national Alfred Dibandi Nzondomyo, élu de Libenge dans le Sud-Ubangi, a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à encadrer l'accès des mineurs au numérique, notamment ceux de moins de 15 ans, considérés par l'auteur du texte comme particulièrement vulnérables.



Le texte prévoit entre autres le renforcement du contrôle parental, la protection des données personnelles et la lutte contre les abus en ligne. « Un adolescent sur cinq est aujourd'hui exposé au contenu pornographique et des violences numériques du fait justement de cet accès non contrôlé », poursuit-il. La Constitution et les engagements internationaux pris par la RDC, insiste l'élu, garantissent l'inclusion mais aussi la protection des enfants face aux risques dans l'environnement numérique.

Mardi 29 septembre.

Les Affaires foncières veulent renforcer la gestion et la sécurisation des archives en RDC. Une formation de six jours destinée à plus de 200 cadres et agents de neuf circonscriptions foncières de Kinshasa a été lancée lundi 28 septembre dans la capitale. D'autres formations sont ensuite prévues dans plusieurs provinces du pays. Cette session porte notamment sur la gestion des archives et s'inscrit dans le processus de modernisation de l'administration foncière. Elle intervient alors que plusieurs circonscriptions font face à la vétusté des infrastructures de stockage, à la dégradation des documents papier et à la disparition de certains « dossiers mères ». La ministre des Affaires foncières considère les archives comme un élément essentiel de la protection des droits fonciers et immobiliers. Elle estime que la numérisation constitue une étape dans la transformation de l'administration foncière. Près de 5 000 dossiers fonciers avaient déjà été digitalisés en août dernier dans sept circonscriptions de Kinshasa. Le chef du bureau Afrique centrale d'ONU-Habitat, souligne pour sa part que la conservation des archives foncières contribue à la transparence et à l'efficacité de l'administration.

RDC : les processus de paix à l'épreuve d'une guerre financée par les minerais. Alors que les négociations diplomatiques se multiplient concernant la RDC, les combats se poursuivent dans l'Est, où le M23 conserve de vastes territoires et où d'autres groupes armés continuent de s'en prendre aux civils. À cette guerre désormais chronique s'ajoute la plus grave épidémie d'Ebola jamais enregistrée dans le pays. Sur le papier, rarement autant de voies diplomatiques auront été ouvertes simultanément pour tenter de sortir l'est de la RDC de la guerre. Washington, Doha, Union africaine : depuis plus d'un an, accords, feuilles de route et mécanismes de vérification se succèdent. Sur le terrain, pourtant, la paix reste un vœu pieux. Devant le Conseil de sécurité, mardi, James Swan, le chef de la Monusco a insisté depuis Kinshasa sur ce décalage. Les discussions entre le gouvernement congolais et l'Alliance fleuve Congo/Mouvement du 23 mars (AFC/M23) ont repris en août, en Suisse, et débouché sur une nouvelle feuille de route. Deux premières missions du mécanisme chargé de vérifier le cessez-le-feu se sont rendues dans l'est du pays : à Minembwe, dans la province du Sud-Kivu, puis à Masisi, au Nord-Kivu. Mais ces avancées diplomatiques n'ont pas encore modifié le rapport de force militaire. Soutenu par le Rwanda, selon l'ONU et plusieurs gouvernements occidentaux, l'AFC/M23 conserve le contrôle de larges pans des deux provinces. Au Nord-Kivu, les combats avec l'armée congolaise et ses alliés se concentrent notamment à Masisi et Walikale, avec un recours persistant aux armes lourdes et aux drones. Au Sud-Kivu, les affrontements se poursuivent dans les hauts plateaux de Mwenga, Fizi et Uvira, provoquant de nouveaux déplacements et entravant l'acheminement de l'aide. **Une guerre alimentée par les minerais**

Invitée à prendre la parole devant le Conseil, Néné Bintu Iragi, présidente de la Société civile du Sud-Kivu, a livré une lecture autrement plus âpre de la situation. « L'Est n'est plus en crise, il est en effondrement », a-t-elle lancé. Dans les territoires contrôlés par l'AFC/M23, elle a dénoncé assassinats, incendies, détentions arbitraires et « punitions collectives », ainsi qu'une administration parallèle imposant ses taxes à la population. Surtout, l'avocate congolaise a replacé les ressources minières au centre du conflit. Dans plusieurs zones, a-t-elle affirmé, cassitérite, coltan et or sont extraits sous la contrainte, taxés puis intégrés à des circuits commerciaux qui permettent d'en brouiller l'origine. « Tant que l'on pourra tuer pour contrôler une mine et vendre son produit à l'international sans être inquiété, la guerre ne s'arrêtera jamais ! », a-t-elle déclaré. Ces accusations interviennent quelques jours après la publication d'un rapport d'Amnesty International accusant le M23 d'exactions contre des mineurs et de trafic de minerais vers le Rwanda. Elles soulignent aussi la fragilité des efforts diplomatiques engagés depuis plus d'un an : malgré les accords et les négociations successives, le M23 continue d'occuper d'importantes portions du Nord- et du Sud-Kivu. Et le M23 est loin d'être le seul foyer de violence. En Ituri voisine et à la frontière du Nord-Kivu, les Forces démocratiques alliées (ADF), affiliées à l'organisation Etat islamique, ont intensifié leurs attaques, notamment contre des sites miniers. Depuis juin, la Monusco et l'armée congolaise ont mené plus de 3 100 patrouilles conjointes dans les zones menacées. **La guerre rencontre Ebola.** C'est dans ce paysage fragmenté qu'une deuxième crise s'est installée : Ebola. L'épidémie, déclarée en mai, a franchi la barre des 8 000 cas confirmés. Au 28 septembre, James Swan faisait état de 3 901 décès dans sept provinces. L'Ituri demeure l'épicentre, mais la transmission s'est fortement déplacée vers le Nord-Kivu, où l'insécurité complique le travail des équipes sanitaires. Il s'agit désormais de la flambée la plus importante et la plus meurtrière jamais connue en RDC, et de la deuxième plus grave épidémie d'Ebola enregistrée dans le monde, derrière celle qui avait frappé l'Afrique de l'Ouest entre 2014 et 2016. La souche Bundibugyo en cause ne dispose, contrairement à la souche Zaïre, d'aucun vaccin ni traitement homologué. Dans le Nord-Kivu, la défiance



envers les autorités sanitaires, les attaques contre les soignants et le manque de personnel compliquent encore la riposte. La convergence des crises laisse peu de marge aux populations. Plus de 26 millions de Congolais sont confrontés à une insécurité alimentaire aiguë et plus de 6 millions restent déplacés à l'intérieur du pays, tandis que le plan humanitaire de l'ONU n'est financé qu'à moitié. Néné Bintu Iragi a résumé cette impasse par une formule adressée aux membres du Conseil : « Nous comptons sur vous pour que cette écoute devienne enfin une protection ». Pour l'est congolais, l'enjeu est désormais de transformer l'abondance des processus diplomatiques en quelque chose qui ressemble, enfin, à une paix sur le terrain. (ONU Info)

L'Assemblée nationale juge recevable le projet de loi sur la lutte contre la corruption. Adopté en Conseil des ministres le 26 juin dernier, le projet de loi entend moderniser le cadre juridique congolais en matière de lutte contre la corruption. Sur le volet préventif, le projet prévoit notamment un renforcement de la transparence dans les marchés publics ainsi qu'une révision des règles relatives aux déclarations de patrimoine. En matière de détection, les enquêteurs pourraient bénéficier de nouveaux moyens d'investigation afin de mieux identifier les actes de corruption. Le texte prévoit également une protection renforcée des témoins, des victimes, des experts ainsi que des lanceurs d'alerte agissant de bonne foi. Le projet introduit par ailleurs de nouvelles infractions liées à la corruption et prévoit un durcissement des sanctions. Parmi les innovations figurent notamment la possibilité d'engager la responsabilité pénale des personnes morales impliquées dans des faits de corruption. Autre mesure phare du texte : le recouvrement des avoirs issus de la corruption. Le projet prévoit le gel, la saisie et la confiscation des biens acquis illégalement, avant leur restitution à l'État à travers un service spécialisé. Déclaré recevable, le projet de loi a été renvoyé à la commission Politique, administrative et juridique (PAJ).

Mercredi 30 septembre.

Le combat vert de Marcel Mulamba : transformer les déchets pour préserver les forêts du Kasai-Central. « Ce sont les charbons fabriqués à partir des déchets agricoles : les restes de maïs, les pelures de manioc, mais aussi les sciures de bois. » Le procédé permet de transformer ces résidus en briquettes utilisables pour la cuisson. Pour Marcel Mulamba, cette activité représente aussi une manière de sensibiliser à la préservation des forêts. À Kananga, les briquettes produites par le jeune entrepreneur commencent à trouver leur place dans certains ménages. Cette utilisation reste toutefois limitée par les capacités de production de l'entreprise. Dans son atelier, une partie du travail est encore effectuée manuellement. Le manque d'équipements ralentit la production et complique l'approvisionnement des clients. Il souhaite ainsi obtenir un accompagnement des autorités ou de partenaires afin d'améliorer ses équipements et d'augmenter sa capacité de production. Son activité a déjà permis de créer des emplois. Vingt-cinq jeunes travaillent autour de ce projet à Kananga.

Face aux difficultés d'application de la loi, des auxiliaires de justice formés sur les violences basées sur le genre à Bunia. Les participants, notamment des greffiers, secrétaires et officiers de police judiciaire venus de Bunia, Irumu et Mambasa, sont formés sur les ordonnances-lois n°23/023 et n°23/024, promulguées le 11 septembre 2023. L'ordonnance-loi n°23/023 introduit notamment de nouvelles infractions liées aux violences basées sur le genre et prévoit des mesures de prise en charge des victimes. L'ordonnance-loi n°23/024 adapte, de son côté, la procédure pénale, notamment en matière de gratuité des frais de procédure et d'assistance gratuite par un conseil. Certaines dispositions restent insuffisamment appliquées sur le terrain. L'organisation estime que cette situation peut notamment compliquer l'accès à la justice pour certaines victimes de violences sexuelles qui disposent de moyens limités. L'objectif est de permettre aux auxiliaires de justice qui accueillent les victimes de mieux maîtriser les deux textes pour un meilleur accompagnement. À l'issue de l'atelier, les participants devront à leur tour partager les connaissances acquises avec d'autres acteurs de la justice dans leurs juridictions respectives.

Devant l'ONU à Genève, la CNDH alerte sur la persistance du travail des enfants dans les mines en RDC. La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) appelle à renforcer les actions contre les facteurs qui favorisent le travail des enfants, notamment la pauvreté des ménages, le manque d'accès à l'éducation et l'insuffisance des mécanismes de contrôle dans certaines exploitations artisanales. Pour la CNDH, la lutte contre le travail des enfants doit être accompagnée de mesures favorisant une exploitation minière respectueuse des droits humains. L'institution estime notamment que la protection des enfants passe par l'accès à l'éducation et la mise en place d'un environnement qui les protège contre les formes d'exploitation dans les secteurs miniers artisanal et semi-industriel.

Prison de Mahagi : les conditions de détention s'améliorent avec l'appui de la Monusco. Dans cette maison carcérale, les conditions de détention étaient particulièrement difficiles. Pour répondre à ces besoins, plusieurs travaux ont été réalisés



: construction de fosses septiques, aménagement des toilettes, installation de panneaux solaires et construction d'un dispensaire, pour un coût estimé à 49 000 dollars américains. Ce projet a doté la prison d'un nouveau forage. " Les détenus peuvent désormais se laver, lessiver les habits. Il y a aussi l'infirmerie. »

RDC-Rwanda : à l'ONU, Kinshasa et Kigali exposent leurs griefs. Premier sujet de discord : les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), ce groupe armé rwandais présent dans l'est de la RDC. Deux différends s'opposent. Kinshasa défend leur désarmement volontaire, tandis que Kigali conteste les protocoles conclus. Le Rwanda accuse aussi l'armée congolaise de poursuivre la coopération avec ce groupe. La RDC dément. Deuxième point : les présences militaires. Kigali affirme avoir commencé à lever ses dispositifs défensifs. Kinshasa réclame des précisions pour vérifier le désengagement des forces rwandaises et exige leur retrait sans condition. La RDC dénonce également la poursuite du soutien rwandais à l'AFC-M23 et le maintien du mouvement dans les zones conquises. Les deux parties ont continué à recourir à des armes lourdes et à des drones dans la conduite des hostilités, contribuant à la détérioration persistante de la situation sécuritaire au Sud-Kivu. **Les États-Unis comme médiateur ?** Autre friction : le cessez-le-feu. Kinshasa attribue au Rwanda une frappe de drone à Pinga, au Nord-Kivu, le 28 septembre, et demande une vérification. Enfin, la protection des populations rwandophones. Kigali invoque les violences contre ces communautés. Kinshasa répond que la protection de ses citoyens relève des autorités congolaises. Comment vérifier les engagements ? Le Rwanda propose un mécanisme avec la RDC et les États-Unis comme médiateur, sans annoncer son acceptation. Une conférence de planification trilatérale est prévue en octobre. Elle doit préciser comment coordonner les prochaines opérations sur le terrain. (RFI)

